

Lettres Patentes

Qu'il sera donné par les Chanciers
leur monnoye de France marquée
d'argent blanc au nom d'ung sol
souvenir de France.

Du 20. de Mars 1392.

Jean. Par la grace de Dieu Roy.
de France. a nos ames et feaux
conseillers. maistres et notaires
et monnoyers salut en dieu et benediction.
Nous pour certain cause et
bonne maniere et de ce fait de
vous enjoignons estreittement
que tantost et sans delay en
lettres ou en autres facons donner
par toutes nos monnoyes et tout
changement en France et en

fréquentans jectes de chacun marc
d'argent tant blanc comme noir qu'ils
apporteront en nosdites et monnoyes
vingt sols tournois de plus outre
le prix que nous y donnerons
apres en C^{es} de beaux qu'ils auront
de chacun marc d'argent alloué
a quatre deniers de loy neuf livres
tournois et de chacun marc d'argent
alloué a deux deniers de loy
huit livres dix sols tournois et
faillent avoir en chacun de vous
si diligemment en telle maniere
que par vous n'y ait deffaut et
de ce faire avoir en chacun de
vous donner pourvois autorité et
Mandement special par la teneur
de ce present. Donné a Paris le
20^e jour de Decembre lan de grace
1552. ainsi signé par le conseil et
presence nous les seigneurs et
maîtres des monnoyes J. Boyer.